

DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE

SECTION SENIORS

Réunion du mercredi 16 mars 2022

Présidence : M. Jacques Gay

Présents : MM. Bruno Lefevere - Sylvain Sanna

Excusés: MM. Bernard Guiraudou - Patrick Langenfeld

Absent: M. Matthieu Blain

Le procès-verbal de la réunion du 16 février 2022 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai sept jours auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football.

COUPES DE L'HÉRAULT ET CHALLENGE MAURICE MARTIN

Le **tirage au sort** des demi-finales des Coupes de l'Hérault Vétérans et Seniors et du Challenge Maurice Martin des 22 et 24 avril 2022 aura lieu le **lundi 4 avril 2022 à partir de 18h** à la Maison Départementale des Sports Nelson Mandela à Montpellier, à l'occasion du vernissage de l'exposition consacrée aux 40 ans de la Coupe de l'Hérault Seniors (du 4 avril au 26 mai 2022), suivi de la remise des labels pour les clubs héraultais.

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

D1

VALRAS SERIGNAN FCO 1/FLORENSAC PINET 1

Du 13 mars 2022

A été reportée au 24 avril 2022, journée de rattrapage au calendrier général (Arrêté municipal – report à l'avance)

ST GELY FESC 1/ST CLEMENT MONT 2 CORNEILHAN LIGNAN 1/PUISSALICON MAGA 1 LAVERUNE FC 1/LA PEYRADE OL 1

Du 13 mars 2022

Sont reportées au 24 avril 2022, journée de rattrapage au calendrier général (Terrain impraticable)

ST THIBERY SC 1/AGDE RCO 2

Du 13 mars 2022

Est reportée au 24 avril 2022, journée de rattrapage au calendrier général (Arrêté municipal)

D2

Poule A

M. INTER AS 1/GIGEAN R S 1 SETE OLYMPIQUE FC 1/MAUGUIO CARNON US 2 PALAVAS CE 2/M. ATLAS PAILLADE 2

Du 13 mars 2022

Sont reportées au 24 avril 2022, journée de rattrapage au calendrier général

(Conditions météorologiques)

ST MATHIEU AS 1/JUVIGNAC AS 1

Du 13 mars 2022

Est donnée à rejouer au 24 avril 2022

(Match interrompu – terrain impraticable)

Poule B

ALIGNAN AC 1/ASPIRAN FC 1 S. POINTE COURTE 1/M. ARCEAUX 2 PUISSALICON MAGA 2/GRAND ORB FOOT ES 1

Du 13 mars 2022

Sont reportées au 8 mai 2022, dernière journée de rattrapage avant les deux dernières journées du championnat

(Terrain impraticable)

D3

Poule A

BAILL ST BRES VALER 2/PEROLS ES 2 ST GELY FESC 2/LA GRANDE MOTTE AS 1

Du 13 mars 2022

Sont reportées au 24 avril 2022, journée de rattrapage au calendrier général (Terrain impraticable)

M. LEMASSON RC 1/CASTRIES AV 1

Du 13 mars 2022

Est donnée à rejouer au 24 avril 2022, journée de rattrapage au calendrier général (Match interrompu – terrain impraticable)

Poule B

MONTPEYROUX FC 1/CŒUR HERAULT ES 1 CANET AS 2/M. PAILLADE MERCURE 1

Du 13 mars 2022

Sont reportées au 24 avril 2022, journée de rattrapage au calendrier général (Terrain impraticable)

ST ANDRE SANGONIS OL 2/M. CELLENEUVE 1

Du 13 mars 2022

Est reportée au 24 avril 2022, journée de rattrapage au calendrier général (Conditions météorologiques)

Poule C

ST JEAN VEDAS 2/MIREVAL AS 1

Du 13 mars 2022

Est reportée au 24 avril 2022, journée de rattrapage au calendrier général (Conditions météorologiques)

BALARUC STADE 2/LA PEYRADE OL 2 POUSSAN CA 1/MONTAGNAC US 2

Du 13 mars 2022

Sont reportées au 24 avril 2022, journée de rattrapage au calendrier général

(Terrain impraticable)

M. ST MARTIN AS 1/MEZE STADE FC 2

Du 13 mars 2022

Est donnée à rejouer au 24 avril 2022, journée de rattrapage au calendrier général

(Match interrompu – terrain impraticable)

Poule D

BESSAN AS 1/VIASSOIS FCO 1

Du 19 décembre 2022

Est reportée au 27 mars 2022

(C. Discipline passe à l'ordre du jour)

VIASSOIS FCO 1/BESSAN AS 1

Du 27 mars 2022 (match retour)

Est reportée au 24 avril 2022, journée de rattrapage au calendrier général

PUIMISSON AS 1/CERS PORTIRAGNES SC 2

Du 6 février 2022, reportée à l'avance

Est reportée au 24 avril 2022, journée de rattrapage au calendrier général (Covid)

NEZIGNAN ES 1/PUIMISSON AS 1

VALRAS SERIGNAN FCO 2/CERS PORTIRAGNES SC 2

Du 13 mars 2022

Ont été reportées au 8 mai 2022, dernière journée de rattrapage au calendrier général avant les deux dernières journées de championnat

(Arrêté municipal – report à l'avance)

SUD HERAULT FO 2/LAMALOU FC 1

Du 13 mars 2022

A été reportée au 24 avril 2022, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal – report à l'avance)

LESPIGNAN VENDRES FC 2/MIDI LIROU CAPESTANG 1

Du 13 mars 2022

Est reportée au 24 avril 2022, journée de rattrapage au calendrier général

(Conditions météorologiques)

VIASSOIS FCO 1/U.S. BEZIERS 2

Du 13 mars 2022

Est reportée au 8 mai 2022, dernière journée de rattrapage avant les deux dernières journées du championnat

(Terrain impraticable)

D4

Poule A

M. CELLENEUVE 2/JACOU CLAPIERS FA 3

Du 13 mars 2022

Est donnée à rejouer au 24 avril 2022, journée de rattrapage au calendrier général

(Match interrompu – terrain impraticable)

Poule B

ES PAULHANPEZENAS AV 2/BESSAN AS 2

Du 13 mars 2022

A été reportée au 20 mars 2022, journée de rattrapage au calendrier général (Arrêté municipal – report à l'avance)

NEFFIES ROUJAN RC 1/ALIGNAN AC 2

Du 13 mars 2022

Est reportée au 20 mars 2022, journée de rattrapage au calendrier général (Terrain impraticable)

Poule C

VIL. MAGUELONE 1/ST JEAN VEDAS 3

Du 13 mars 2022

A été reportée au 20 mars 2022, journée de rattrapage au calendrier général (Arrêté municipal – report à l'avance)

MIREVAL AS 2/M. PETIT BARD FC 3

Du 13 mars 2022

Est reportée au 20 mars 2022, journée de rattrapage au calendrier général (Arrêté municipal)

Poule D

CORNEILHAN LIGNAN 2/PUIMISSON AS 2

Du 13 mars 2022, reportée au 20 mars 2022 (Terrain impraticable)

A été finalement reportée au 24 avril 2022, journée de rattrapage au calendrier général (Arrêté municipal – report à l'avance)

CAZOULS MAR MAU 2/LAMALOU FC 2

Du 13 mars 2022

Est reportée 20 mars 2022, journée de rattrapage au calendrier général (Terrain impraticable)

THONGUE ET LIBRON FC 2/OL MARAUSSAN BITER 1

Du 13 mars 2022

Est donnée à rejouer au 20 mars 2022, journée de rattrapage au calendrier général (Match interrompu – intempéries)

D5

Poule A

BASSES CEVENNES 1/COURNONSEC BS 1

Du 13 mars 2022

A été reportée au 24 avril 2022, journée de rattrapage au calendrier général (Arrêté municipal – report à l'avance)

Poule B

VILLEVEYRAC US 2/GIGNAC AS 2

Du 13 mars 2022

Est reportée au 24 avril 2022, journée de rattrapage au calendrier général (Terrain impraticable)

Poule C

VALROS AS 1/VIA DOMITIA USCNM 2 GRAND ORB FOOT ES 2/SUD HERAULT FO 4

Du 13 mars 2022

Ont été reportées au 24 avril 2022, journée de rattrapage au calendrier général (Arrêté municipal – report à l'avance)

THEZAN ST GENIES OF 1/VILL. BEZIERS FC 2

Du 13 mars 2022

Est reportée au 24 avril 2022, journée de rattrapage au calendrier général (Terrain impraticable)

VÉTÉRANS

Poule A

OL MARAUSSAN BITER 3/ETS DU JAUR 2

Du 11 mars 2022

A été reportée au 22 avril 2022, journée de rattrapage au calendrier général (Accord des clubs)

MIDI LIROU CAPESTANG 3/B. CADUCEE S. 1

Du 18 mars 2022

Est reportée au 22 avril 2022, journée de rattrapage au calendrier général (Arrêté municipal – report à l'avance)

Poule B

SAUVIAN FC 2/THONGUE ET LIBRON FC 4

Du 18 février 2022

S'est jouée le 4 mars 2022

(Accord des clubs)

CORNEILHAN LIGNAN 3/VILL. BEZIERS FC 3

Du 11 mars 2022

Est reportée au 22 avril 2022, journée de rattrapage au calendrier général (Terrain impraticable)

Poule C

VALROS AS 2/LAMALOU FC 3

Du 11 mars 2022

A été reportée au 8 avril 2022

(Arrêté municipal - report à l'avance)

CLERMONTAISE 3/ST THIBERY SC 4

Du 11 mars 2022

A été reportée au 22 avril 2022, journée de rattrapage au calendrier général (Arrêté municipal – report à l'avance)

CŒUR HERAULT ES 2/ES PAULHANPEZENAS AV 4

Du 11 mars 2022

Est reportée au 22 avril 2022, journée de rattrapage au calendrier général (Terrain impraticable)

ALIGNAN AC 3/LE BOSC ES VETERANS 1

Du 11 mars 2022

Est reportée au 29 avril 2022, journée de rattrapage au calendrier général (Terrain impraticable)

Poule D

ROC SOCIAL SETE 3/LA PEYRADE OL 3

Du 11 mars 2022

Est reportée au 25 mars 2022, journée de rattrapage au calendrier général (Terrain impraticable)

Poule E

ST GEORGES RC 1/MIREVAL AS 3 ST MARTIN LONDRES US 2/M. ARCEAUX 3

Du 11 mars 2022

Ont été reportées au 25 mars 2022, journée de rattrapage au calendrier général (Accord des clubs)

Poule F

ST JEAN VEDAS 5/M. PAILLADE MERCURE 2

Du 11 mars 2022

Est donnée à rejouer au 25 mars 2022, journée de rattrapage au calendrier général (Match interrompu – terrain impraticable)

INFORMATIONS AUX CLUBS

Comme indiqué dans le procès-verbal du Comité de Direction du 28 février 2022, paru à l'Officiel 34 N° 29 du 11 mars 2022 :

Informations sur l'état du championnat sénior D1 et les retombées en fin de saison de la R3

La réorganisation des championnats régionaux et notamment le passage de toutes les poules à 12 équipes nous fait craindre des descentes massives du niveau Régional 3 (entre 4 et 7 équipes). La section compétition Seniors de la Pratique Sportive réfléchit à différents scénarios qui seront présentés aux clubs de Départemental 1 pour limiter les descentes.

Une réunion d'informations regroupant les présidents et entraîneurs des clubs de D1 se tiendra le 1er avril 2022 à 18H30 au club house du R.C.O. AGATHOIS (Stade Louis Sanguin).

Deux personnes par club ainsi qu'un responsable sportif sont vivement invitées à y assister.

FORFAITS

VALRAS SERIGNAN FCO 2

50349.2 – D3 (D) du 20 février 2022 À U.S. BEZIERS 2

Courriel du 17 février 2022

Amende : 40 € (forfait notifié moins de 10 jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

CŒUR HERAULT ES 2

51038.2 – Vétérans (C) du 20 mai 2022 Contre ALIGNAN AC 3

Courriel du 7 mars 2022

Amende : 20 € (forfait notifié plus de 10 jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

NEZIGNAN ES 1

58320.1 – Challenge Maurice Martin du 20 février 2022 Contre LE POUGET-VENDEMIAN 1

Vu la feuille de match, Vu le planning du District, Vu le rapport des officiels de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe LE POUGET-VENDEMIAN 1 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe NEZIGNAN ES 1 avec amende de 112 € (56 € pour forfait non notifié en Challenge Maurice Martin, X 2 à domicile) pour en reporter le bénéfice à l'équipe LE POUGET-VENDEMIAN 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

Débit:93 €

Indemnité kilométrique

31 Km X 3 € trajet simple, en application des dispositions de l'Article 17 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

En outre, les frais des officiels seront mis au débit du club ET.S. NEZIGNANAISE.

ROC SOCIAL SETE 1

50423.2 – D2 (B) du 6 mars 2022 À GRAND ORB FOOT ES 1

Vu la feuille de match, Vu le planning du District, Vu le rapport des officiels de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe GRAND ORB FOOT ES 1 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe ROC SOCIAL SETE 1 avec amende de 280 € (forfait non notifié) pour en reporter le bénéfice à l'équipe GRAND ORB FOOT ES 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

Débit: 273 €

Indemnité kilométrique

91 Km X 3 € trajet simple, en application des dispositions de l'Article 17 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

En outre, les frais des officiels seront mis au débit du club ROC SOCIAL SETE.

LATTES AS 2

50024.2 – D1 du 13 mars 2022 À LESPIGNAN VENDRES FC 1

Vu la feuille de match, Vu le planning du District, Vu le rapport des officiels de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe LESPIGNAN VENDRES FC 1 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe LATTES AS 2 avec amende de 280 € (forfait non notifié) pour en reporter le bénéfice à l'équipe LESPIGNAN VENDRES FC 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

Débit: 225 €

Indemnité kilométrique

75 Km X 3 € trajet simple, en application des dispositions de l'Article 17 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

En outre, les frais des officiels seront mis au débit du club A.S. LATTOISE.

BOUJAN FC 1

50220.2 – D3 (B) du 13 mars 2022 À GRABELS US 1

Vu la feuille de match, Vu le planning du District, Vu le rapport des officiels de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe GRABELS US 1 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe BOUJAN FC 1 avec amende de 80 € (forfait non notifié) pour en reporter le bénéfice à l'équipe GRABELS US 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

Débit:231 €

Indemnité kilométrique

77 Km X 3 € trajet simple, en application des dispositions de l'Article 17 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

En outre, les frais des officiels seront mis au débit du club F. C. BOUJAN MEDITERRANEE.

FORFAIT GÉNÉRAL

ROC SOCIAL SETE 1

D2 (B)

L'équipe totalise trois forfaits :

12 décembre 2021 à ES PAULHANPEZENAS AV 1 9 janvier 2022 à ALIGNAN AC 1 6 mars 2022 à GRAND ORB FOOT ES 1

Amende: 350 €

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS ADRESSÉES HORS DÉLAIS

VU les feuilles de matchs,

La Commission applique aux clubs ci-après une amende pour feuille de match adressée hors délais :

MONTP MOSSON MASSANE 2

51208.2 – Vétérans (F) du 11 février 2022 **Amende : 2**ème **HD* : 50** € (1er HD* au JO N° 11) (Déposée à l'accueil le 7 mars 2022)

NEFFIES ROUJAN RC 2

50932.2 - Vétérans (B) du 18 février 2022

Amende: 1er HD*: 1 €

(Cachet de la Poste du 25 février 2022)

HD*: hors-délai

Conformément aux dispositions de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE ADRESSÉE HORS DÉLAIS

VU la feuille de match,

La Commission applique au club ci-après une amende pour FMI adressée hors délais :

PIGNAN AS 2

50258.1 - D3 (B) du 6 mars 2022

Amende: 1er HD*: 1 €

(Transmission le 13 mars 2022)

FEUILLES DE MATCHS INFORMATISÉES - TABLETTE NON UTILISÉE

Vu les feuilles de matchs version « papier »,

Vus les rapports des officiels.

Après vérification de l'analyse FMI via FOOT2000 et des paramétrages dans FOOTCLUBS,

La Commission applique aux clubs ci-après une amende pour défaut d'utilisation de la tablette :

VILL. BEZIERS FC 1

50628.2 - D4 (D) du 6 mars 2022 **Amende**: **1**ère **infraction**: **1** €

(Absence de tablette + ordinateur portable non chargé)

ST GELY FESC 2

50155.2 - D3 (A) du 13 mars 2022 **Amende : 1**ère **infraction : 1** €

(Défaut de transmission de composition d'équipe)

Conformément aux dispositions de l'Article 10 g) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES — RAPPEL

ST THIBERY SC 2

50638.2 - D4 (D) du 13 mars 2022

ST THIBERY SC 3

50868.2 - D5 (C) du 13 mars 2022

LIEURAN LES BEZIERS 1

51995.2 - Vétérans (A) du 11 mars 2022

U.S. BEZIERS 3

51996.2 - Vétérans (A) du 11 mars 2022

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa **réunion du 30 mars 2022**, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le 23 mars 2022.

Le Président, **Jacques Gay**

Le Secrétaire de séance, **Bruno Lefevere**